

# De la politique



TRIBUNE 13 mai 2025

## **Guinée équatoriale : « Les “biens mal acquis” confisqués par la justice française doivent être restitués aux populations spoliées »**

Par Sara Brimbeuf<sup>1</sup> et Jean-Pierre Sueur<sup>2</sup>

**Dans une tribune au « Monde », l'ONG Transparency International et l'ancien sénateur Jean-Pierre Sueur rappellent qu'en cas de blocage, la France peut allouer les fonds saisis à des actions de coopération et de développement dans le pays d'origine.**

Voté à l'initiative, notamment, de Transparency International France et d'un des signataires de ce texte, l'article 11 de la loi « solidarité et développement » du 4 août 2021 impose une règle simple : « Les “biens mal acquis” confisqués par la justice française doivent être restitués aux populations spoliées... Puisqu'il s'agit d'argent volé, blanchi en France, et non de dons ou de prêts, ces fonds ne peuvent être assimilés à de l'aide publique au développement : cette restitution est un droit, non une faveur. Transparence et redevabilité sont les piliers de ce dispositif.

Pourtant, près de quatre ans après la condamnation définitive de Teodoro Nguema Obiang Mangue, vice-président de la Guinée équatoriale et fils du président de ce pays, pour blanchiment et détournement de fonds publics, et la confiscation de son hôtel particulier situé avenue Foch à Paris et estimé à 120 millions d'euros, le processus de restitution s'est enlisé. Seuls 6 millions d'euros issus de la vente de véhicules de luxe saisis en 2012 ont été placés sur la ligne budgétaire dédiée en attente d'un bénéficiaire. Pendant ce temps, la Guinée équatoriale multiplie les manœuvres dilatoires : recours contre la confiscation de l'immeuble, rejeté par les juridictions françaises, et désormais internationales de justice (CIJ). Plainte contre la France devant la Cour. Simultanément, la diplomatie s'enlise. Alors que la CIJ a refusé en 2020 d'accorder le statut diplomatique à l'hôtel particulier, la Guinée équatoriale y a cependant installé une partie de son personnel d'ambassade, bloquant ainsi la cession de l'immeuble. Aux velléités des autorités françaises, qui envisageraient de passer outre et d'exécuter la décision de justice en procédant à la vente de l'immeuble, les autorités de Malabo opposeraient des mesures de rétorsion diplomatiques.

En attendant, l'immense hôtel particulier de 3 000 m<sup>2</sup> ayant été confisqué par la justice française, c'est à l'État français qu'il revient d'assumer les frais d'entretien, à hauteur de près 250 000 euros par an, par le biais de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc). Depuis 2021, plus de 1 million d'euros ont ainsi été engloutis, autant de fonds qui seront soustraits au montant final restitué aux populations équato-guinéennes. La France ne

<sup>1</sup>Responsable de plaidoyer à Transparency International France

<sup>2</sup>Ancien député et sénateur, ancien secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales

saurait tolérer indéfiniment une telle mascarade, qui bafoue sa justice et piétine sa loi.

#### *Risque de détournement*

Une alternative existe. Une circulaire du 22 novembre 2022 a prévu le cas où les autorités du pays d'origine s'opposeraient au financement, par le produit des biens confisqués, de projets de développement dans leur propre pays et œuvreraient cyniquement contre le bien commun de leurs compatriotes spoliés. Cette circulaire prévoit expressément qu'en cas de blocage ou d'échec des négociations diplomatiques avec le pays d'origine des fonds, la France peut allouer les fonds à des actions de coopération et de développement, notamment via des organisations de la société civile du pays concerné. Ceci afin que, conformément à la lettre de la loi du 4 août 2021, les fonds restitués « financent des actions de coopération et de développement dans les pays concernés au plus près des populations ». Dans ce contexte, tout retour des fonds restitués dans le pays présente un risque de détournement. Pour y remédier, des organisations de la société civile française et des pays d'origine proposent, parmi plusieurs pistes, l'aide directe aux collectivités locales et aux associations, ou la mise en place de programmes de bourses dans des universités étrangères, destinés aux étudiants issus de familles à faibles revenus. Une telle solution garantirait que les fonds ne transitent pas par les autorités des pays d'origine en étant versés directement aux universités d'accueil, réduisant les risques de malversation.

Outre les avoirs équato-guinéens, la France s'apprête à restituer plusieurs dizaines de millions d'euros confisqués à l'ancien dirigeant nigérian Sani Abacha et à l'ancien vice-président syrien Rifaat Al Assad. Il s'agira là d'une véritable mise à l'épreuve du nouveau dispositif de restitution. Afin de s'assurer que les fonds ne retombent pas dans les circuits de corruption et soient restitués au bénéfice des populations spoliées, il faudra accompagner ce dispositif d'un message clair, porté au plus haut niveau et non brouillé par des considérations géostratégiques et politiques.

#### *Dernières nouvelles*

« Les autorités françaises n'ont pas été impressionnées par le chantage « diplomatique » des dirigeants de ce pays, et ont pris possession de l'immeuble de l'avenue Foch ! C'est positif

(même si ces autorités font un nouveau recours). J'espère que le produit de la vente pourra revenir à la population spoliée. Ce serait la première application de cet article de loi que j'ai fait voter et auquel je tiens tant ! »

Signé Jean-Pierre Sueur, le 10/7/2025

### **Les élections au Mozambique, les partis historiques au pouvoir en Afrique, la position française. Quelques réflexions...**

**Par Gilles Lainé**

**Les faits** : les élections générales (présidentielles, législatives, provinciales) se sont tenues le 9 octobre dernier.

Plusieurs partis avaient présenté des candidats : le parti au pouvoir depuis l'indépendance, le Frelimo avait choisi Daniel Francisco Chapo, le parti historique d'opposition, la Renamo, présentait Ossufo Momade, le MDM Lutero Simango, un nouveau parti, le Podemos (Parti optimiste pour le développement du Mozambique) soutenait Venancio Mondlane (un ancien cadre de la Renamo). Après un scrutin marqué par des violences et des irrégularités nombreuses dénoncées par les observateurs<sup>3</sup>, les résultats déclarés par la Commission nationale électorale (CNE) ont donné Chapo vainqueur avec 70,67 % des voix, suivi de Venancio avec 20,32 %.

Le candidat de la Renamo arrivant derrière avec 5,81%. L'abstention s'étant élevée à 56,52%.

Immédiatement ces résultats (qui doivent être proclamés par le conseil constitutionnel le 23 décembre) ont été contestés. Venancio Mondlane s'est déclaré vainqueur de la présidentielle et a appelé à la grève générale et ses électeurs à manifester. L'assassinat de deux de ses proches

<sup>3</sup>Les observateurs de l'Union européenne ont estimé que le scrutin a été entaché par des « altérations injustifiées des résultats des élections au niveau des bureaux de vote et des districts », constatant que sur un tiers des dépouillements observés, les chiffres « ne concordent pas ».

Résultats également déplorés par les évêques catholiques qui dénoncent par la voix de l'archevêque Inacio Saure « les irrégularités et les actes frauduleux, perpétrés à grande échelle en toute impunité, (qui) ont renforcé le manque de confiance dans les institutions électorales ».